

**Bulletin d'adhésion à l'AMAP Croix-Luizet - 2021/2022**  
**67 rue Octavie, 69100 VILLEURBANNE <http://amapcroixluizet.eu/>**  
**à envoyer à [secretariat@amapcroixluizet.eu](mailto:secretariat@amapcroixluizet.eu)**

Je, soussigné-e

adresse

téléphone

courriel

adhère à l'AMAP Croix-Luizet du **1er novembre 2021 au 31 octobre 2022**.

Mon mail a changé depuis la dernière saison, merci de mettre à jour la liste de diffusion

**Montant de l'adhésion : 17 € minimum**

(dont 15 € sont reversés au réseau des Amap Auvergne-Rhône-Alpes <http://amap-aura.org/>)

Cocher l'option choisie :

Je choisis un montant supérieur à 17€ pour permettre à l'Amap Croix-Luizet un budget minimum de fonctionnement, je cotise à hauteur de  €

Je cotise à hauteur de 17€, dont 15€ sont reversés au réseau des Amap AuRA

<b>Règlement par virement bancaire (à privilégier pour faciliter la gestion)</b>	<b>Règlement par chèque</b>
IBAN : FR43 2004 1010 0715 0758 8F03 849 BIC : PSSTFRPPLYO Référence du virement : <input type="text"/>	à l'ordre de <b>AMAP CROIX LUIZET</b> Banque : <input type="text"/> n° du chèque : <input type="text"/> Nom : <input type="text"/>

Mon adhésion implique le respect des statuts et du **règlement intérieur**, à la disposition de l'adhérent-e sur le site internet de l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la **charte des AMAP**.

Je m'engage à **assurer au moins deux permanences** dans l'année.

Fait à Villeurbanne le

Signature de l'adhérent-e

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.